



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFECTURE DE POLICE  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Marseille, le 12 octobre 2022

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT : RÉQUISITION DE STATIONS-SERVICE POUR LES SERVICES PRIORITAIRES**

Le mouvement social qui touche actuellement des raffineries et dépôts pétroliers sur l'ensemble du territoire engendre des difficultés d'approvisionnement en carburant dans de nombreuses stations-service du département. De plus, la crainte d'une pénurie liée à ces difficultés pousse de très nombreux usagers de véhicules à moteur à se rendre dans les stations-services, générant de longues files d'attente.

Afin d'assurer la continuité des missions de service public essentielles, la préfète de police a pris, en accord avec le préfet des Bouches-du-Rhône, un arrêté réquisitionnant certaines stations-service du département pour l'approvisionnement de services prioritaires, listés en annexe, sur la plage horaire de 6h00 à 12h00, pour une durée de 72 heures.

Les stations concernées sont les suivantes :

Carrefour :

- Marseille Bonneveine (13008)
- Vitrolles
- La Ciotat
- Salon-de-Provence
- Aix-en-Provence La Pioline

TotalEnergies :

- Marseille les Olives (13013)
- Arles relais pont Van Gogh

Les services de la direction départementale de la sécurité publique sont chargés d'assurer le respect de ces mesures.

Il est demandé à la population de ne pas se ravitailler si cela n'est pas strictement nécessaire et de ne pas réaliser d'approvisionnements de précaution.

Le préfet des Bouches-du-Rhône et la préfète de police appellent les usagers de la route à faire preuve de civisme et de solidarité.

**Contact presse :**

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône : [pp13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-communication@interieur.gouv.fr)

Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

## Annexe : Liste des services prioritaires

- Médecins, personnels hospitaliers, SAMU, SMUR
- Ambulances privées
- Grossistes, réparateurs pharmaceutiques
- Transport de produits sanguins
- Activités sociales (aide à domicile)
- Transport de personnes à mobilité réduite
- Police et gendarmerie nationales
- Pompiers (Bataillon de marins-pompiers de Marseille et service départemental d'incendie et de secours)
- Agence régionale de santé
- Centre en route de la navigation aérienne sud-est
- Direction interrégionale de la mer Méditerranée
- Direction départementale de la protection des populations
- Service des douanes
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- Direction régionale des finances publiques
- Justice – tribunaux – administration pénitentiaire
- Militaires
- Service du déminage
- Préfectures et sous-préfectures
- Direction des routes du Conseil départemental
- Polices municipales
- ENEDIS – RTE – GRT
- Opérateurs de téléphonie fixe et mobile propriétaires de réseaux
- SNCF
- Distributeurs d'eau potable
- Personnels indispensables, chargés de la maintenance et de la sécurité (sites SEVESO – CEA)
- Véhicules municipaux d'intervention prioritaire
- Services funéraires